

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

19/6/07  
Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

13330

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

OUIHRAALI Abdelhakim

Date de naissance :

06/06/1996

Adresse :

Art Alouane Souk Lakhris

Dades, Tinghir

Tél. : 06 51 07 14 76

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

06/01/24

Nom et prénom du malade :

Ben Attisse Idrissi

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Algue bleue

Affection longue durée ou chronique :

ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

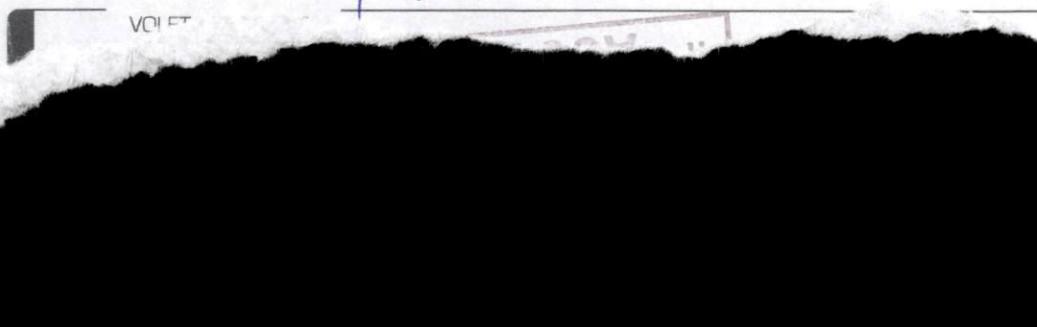
Casablanca

Le : 22/01/2024

Signature de l'adhérent(e) :

Y. Juy

2



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/01/24	C	2	300 DA	Dr. ABDERRAHMANE BEN YOUSSEF G.H. 25 Alouia Casablanca Tél/Fax: 05 22 90 711

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Date	Montant de la Facture	
6-1-24	264.00	

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

Dr. EL ABBASSI BERGAM Hayat

## Spécialiste en Gynécologie - Obstétrique



الدكتورة العباسى بركام حياة

## إختصاصية في طب النساء والولادة

Diplômée de la faculté de Médecine  
de Strasbourg - France

Ex-Chef de Clinique au CHU de Strasbourg

- Accouchement
  - Echographie
  - Stérilité de Couple
  - Maladies des Seins
  - Chirurgie Gynécologique

**خريجة كلية طب بسترسبورغ فرنسا  
طبية سابقة بالمستشفى الجامعي  
بسترسبورغ**

بُسْتِرَا سُورَغ

العلاوة

الفحص بالأمواج فوق الصوتية

عَقْمُ الزَّوْجِينَ

أمراض الثدي

## أمراض و جراحة الرحم

06/01/2024

Casablanca, Le .....

Mme BEN TTISSE Hajar

*OV POWER*

*1 Comprimé par jour en continu.*

26 u. 20



**PHARMACIA DE NOUZHA**  
**DIOURI AYADI Nouzha**  
Bachelier en Pharmacie  
5602, Bd Oum Rabia - El Oulemia  
Casablanca - Maroc  
Téléphone : 0522.90.17.15 . Casa

DR ETIENNE  
CHIRURGIEN  
31 B<sup>e</sup> Rue de la République  
(64) 25 47 00 00  
Tél/Fax 05 22 22 17 17

مستعجلات Urgence : 06 61 43 83 26

شارع أم الربيع، مجموعة إقامة الفردوس (GH25A) طابق: 2 شقة: 9، الاربطة، الهاشمية، الداير، 3131، BD Oum Errabbi, Groupe Rés Al Firdaus (GH25A), étage: 2, Appt: 9, EL oulfa Casablanca. Tel/fax: 05 22 90 11 01



# OV-POWER

~~Vitamine B6, Vitamine B9, Vitamine B12, Vitamine C,  
Lipozinc, Sélénium, Magnésium marin, Inositol~~

30  
Gélules

Fabriqué et Distribué par:  HEALTH INNOVATION

10 Rue Racine Valfleuri ,Maarif Casablanca, Maroc

## Site de Fabrication

## Commune Sahel Had Soualem

+212 522 23 22 51

Contact@healthinnovation.ma

[www.healthinnovation.ma](http://www.healthinnovation.ma)

ONSSA numéro : CAPV.59.217.19  
Enregistré au ministère de la santé sous le N° :

LOT: 2308006  
FAB: 08/2023  
EXP: 08/2026  
PUC: 264.00CH